

Championnat Ligue M3.

1- Nombre d'équipes engagées à ce jour : 16 (composition des équipes selon règlement FFSB).

- Jura : 5
- Yonne : 1
- Nièvre : 1
- District : 4
- Côte d'Or : 5

2- Dates et lieux des rencontres :

- 29 octobre à NEVERS
- 03 décembre à SAINT-CLAUDE
- 21 janvier à BELFORT
- 18 février à CHENOVE
- 17 mars à DIJON

3- Cahier des charges : défini lors de la réunion du 31 août 2023 :

- Deux qualifiés à l'issue des cinq journées (+3 au fédéral).
- Trois parties par journée
- Début des parties à 10 H.
- Partie en 1 h 45.
- Engagement 150 € par équipe.
- Redistribution de 15 € par partie.
- Prix des repas par les clubs organisateurs fixé au maximum à 16 €/personnes, boissons comprises.
- Repas de l'arbitre et de l'assesseur pris en charge par le club organisateur.
- L'arbitre et l'assesseur seront de proximité si possible. Ils seront désignés par le CBD organisateur et défrayés par la Ligue.
- Déclaration des équipes sur Bouly par les CBD avant le 15 septembre et paiement des engagements à la Ligue (1ère semaine d'octobre) par les CBD qui encaisseront au préalable les engagements de leurs clubs.
- Gestion du championnat sur Bouly par Nathalie PENNERAT (chaque partie gagnée attribuera 1 point individuel de catégorisation).

4- Déroulement du championnat :

- les 16 équipes se rencontrent à raison de trois parties de 1h 45 par journée.
- quatre groupes de quatre (tirage pour chaque journée)
- classement sous forme d'un championnat : partie gagnée 3 points, perdue 1 point, nul 2 points.
- à l'issue de chaque journée, classement établi par addition des points.
- à l'issue des cinq journées, les deux équipes ayant totalisé le plus de point sont qualifiées pour le France

En cas d'égalité :

- 1 - prise en compte du goal-average particulier.
- 2 - points faits.
- 3 - points concédés.

Diffusion des résultats et des classements à l'issue de chaque journée par Nathalie PENNERAT aux présidents de CBD, président d'AS concernées et capitaines d'équipes.

Comme la saison dernière, une lettre d'engagement sportif des équipes NM3 (jointe en annexe) sera signée par le président de l'AS et le capitaine d'équipe. Ainsi, les présidents d'AS et capitaines d'équipes s'engagent à participer aux cinq concours dédiés du championnat M3 de la saison 2023-2024.

En cas de non respect de cet engagement, la Ligue BFC pourrait être amenée à prendre des sanctions.

NOTA : Le nombre de jokers possible pour compléter une équipe à chaque journée est passé de 3 à 2.